

VIGILANCE JAUNE **RIVIERE : EURE AMONT**

DATE : Mardi 25 février 2025 – 16 heures.

DESTINATAIRES : Conseil Départemental – CODIS – COZ – DIPN – DDT – DIRNO – Dreux Agglomération – Chartres Métropole – CA du Pays de Dreux, Portes Euréliennes IDF - ENEDIS – SYNELVA - GRDF – RTE - Orange – Gendarmerie – SAMU – Secrétaire Général de la Préfecture – Sous-préfet de Dreux - Médias locaux

Maires des communes concernées : Barjouville, Bréchamps, Champhol, Charpont, Chartres, Chaudon, Chérisy, Coulombs, Courville-sur-Eure, Dreux, Ecluzelles, Fontenay-sur-Eure, Jouy, Le Coudray, Lèves, Lormaye, Luray, Luisant, Maintenon, Mévoisins, Mézières-en-Drouais, Mignières, Montreuil, Morancez, Nogent-le-Roi, Nogent-sur-Eure, Pierres, Sainte-Gemme-Moronval, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Luperce, Saint-Piat, Saint-Prest, Soulaire, Thivars, Ver-lès-Chartres, Villemeux-sur-Eure, Villiers-le-Morhier.

Objet : Placement de la rivière Eure amont en jaune – crue faible

Situation actuelle et évolution prévue : Une perturbation traverse la Normandie aujourd'hui (25/02). Les niveaux d'eau sont déjà assez élevés sur le bassin versant de l'Eure, déjà saturé et réactif. Les pluies de ce jour vont faire réagir le tronçon. Des débordements localisés sont attendus à l'aval de Chartres dans les prochaines 24 heures. Pas de prévisions graphiques à St-Luperce où il n'y a pas de débordement prévu dans les prochaines 24 heures au droit de la station. La tendance est à la hausse à la station de Charpont.

Conséquences possibles	Conseils de comportement
Tenez-vous informé de la situation. Les premiers débordements peuvent être constatés. Certains cours d'eau peuvent connaître une montée rapide des eaux.	<ul style="list-style-type: none">- Soyez vigilant si vous vous situez à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone habituellement inondable.- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.- Conformez-vous à la signalisation routière.

Pour tout renseignement complémentaire (cartes de vigilance et bulletins d'informations), consulter le site <https://www.vigicrues.gouv.fr>